

DÉPARTEMENT DU PAS-DE-CALAIS

**ARRÊTÉ DU PRÉSIDENT
DU CONSEIL DÉPARTEMENTAL**

PORTANT CHARGÉ DE FONCTIONS

Vu le code général des collectivités territoriales,

Vu le code général de la fonction publique et notamment l'article L.512-23,

Vu l'arrêté n°03/2023 du 24 juillet 2023 portant organisation des services départementaux,

Le Président du Conseil départemental,

Considérant la nomination de madame Carole Tellier, attaché territorial, en qualité de chef du service administratif et financier à la direction de l'éducation et des collèges à compter du 1^{er} février 2024.

Sur proposition de madame la Directrice générale des services départementaux.

ARRÊTE :

Article 1 :

Madame Carole Tellier, attaché territorial, exerce les fonctions de chef du service administratif et financier au pôle réussites citoyennes – direction de l'éducation et des collèges à compter du 1^{er} février 2024.

Article 2 :

Cet arrêté sera publié sur le site internet du Département.

Arras, le 28 février 2024
Pour le Président du Conseil départemental,



Signé électroniquement par
Caroline MEZIERE
Directrice des ressources humaines